

COMPTE RENDU CCP CONTRACTUELS 84

19 Juin 2018

Présidente : Martine LAMOTTE D'INCAMPS, chef de bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels

Excusés : Monsieur Yvon BRUN, sous-directeur Parcours et Carrières à la DRH, monsieur LEDOS.

Représentants de l'administration :

Nadine ROYER, Sylvie GRANGEAU, Marine CAPOULADE

Représentants des agents pour la CGT :

Présents : Fabien HAUD,

Excusés : Aurélien MANSARD, Thomas COUTROT, Matthieu LASSUS.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la CCP du 19/10/17
- 2) Procédure de licenciement d'une agente de la DIECCTE de Guyane pour inaptitude physique définitive.
- 3) Consultation sur la mobilité des agents contractuels
- 4) Questions diverses :
 - Présentation du bilan statistique 2017 sur les agents contractuels des ministères sociaux.
 - Point d'information sur le dispositif SAUVADET 2
 - Etat des lieux de la situation des agents de la délégation ministérielle aux missions locales (DMML)
 - Point sur la préparation aux concours A et B
 - Elections professionnelles et fusion des CCP.

Intervention liminaire de la CGT :

Nous avons tenu à faire un pré-bilan avant la dernière CCP qui aura lieu en novembre. Il nous paraissait fondamental de faire un point sur les dossiers essentiels de cette mandature. Nous joignons notre intervention à ce compte rendu que nous vous demandons de lire

attentivement, nous sommes intervenus sur les enjeux transversaux, sans revenir sur les dossiers particuliers, tels les ingénieurs de prévention, les MIRT ... que nous avons traité dans un deuxième temps.

Notre déclaration, après une interruption de séance, a abouti à un vote unanime de toutes les organisations syndicales comme nous le souhaitions sur le dossier essentiel suivant :

« Madame la présidente, nous sollicitons par votre intermédiaire et en votre présence, ainsi que les responsables de nos organisations syndicales, une rencontre avec notre ministre pour évoquer le déblocage des rémunérations des agents qui plafonnent à l'échelon sommital de leur niveau, contraire aux dispositions du décret de 84 avant la prochaine CCP qui doit avoir lieu en novembre et avant les élections de décembre 2018. »

A l'unanimité, les organisations syndicales CGT, CFDT et UNSA ont voté pour et l'administration n'a pas souhaité prendre part au vote.

Nous vous tenons au courant de la suite donnée à notre démarche et si nécessaire, nous vous associerons à d'autres initiatives, telle qu'une pétition ou autres, à réfléchir... Ce point nous concerne tous dans chaque niveau et nous devons obtenir gain de cause, si possible avant les nouvelles élections et la fusion des CCP.

Réponse de la présidente :

Nous allons faire remonter toutes vos demandes et votre déclaration. Il est vrai que nous n'avons pas pu aboutir du fait du refus du CBCM (finances). Notre démarche va s'inscrire désormais dans le chantier interministériel qui s'ouvre avec le recrutement annoncé sur des fonctions d'encadrement supérieur. Plusieurs hypothèses seront analysées, soit revaloriser les grilles comme nous l'avions formalisé et proposé, soit supprimer le cadre de gestion qui est fragile mais cela comporte également des risques pour les contractuels.

On attend de la DGAFP de connaître le nouveau plan prévu concernant les contractuels et le travail engagé sur le cadre de gestion et la notion de métier. On ne va pas modifier le cadre de gestion en s'inspirant de ce qui a été conduit pour le PPCR. Quel va être la doctrine de la fonction publique sur les contractuels, sûrement visé l'encadrement supérieur de haut niveau, sur quel type de contrat, de quelle durée ? Nous n'avons pas suffisamment d'éléments à ce jour pour aller plus loin. Il devrait y avoir des annonces à la mi-juillet voire à l'automne. Nous sommes à ce jour, encore au milieu du gué.

Nous avons répondu pour la CGT, qu'il y a trop longtemps que nous sommes au milieu du gué, et qu'il y a urgence d'atteindre l'autre rive en donnant concrètement satisfaction à nos revendications et en mettant en place ce que nous avons convenu et formaliser. Cf. compte rendu CCP du 19/10/17 joint.

1) Approbation du PV de la CCP du 19/10/17 :

Le compte rendu de la CCP du 19/10/2017 est adopté.

2) Procédure de licenciement d'une agente de la DIECCTE de Guyane pour inaptitude physique définitive.

Il s'agit de l'examen du dossier d'une collègue qui est en arrêt maladie depuis 2015 et qui a été reconnu avec un taux d'incapacité de 80% par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). L'administration nous demande de nous prononcer pour un licenciement pour inaptitude professionnelle. Nous nous sommes abstenus ainsi que la CFDT, l'UNSA a voté pour ainsi que l'administration.

3) Consultation sur la mobilité des agents contractuels

Deux dossiers ont été évoqués, celui de madame LARUE qui bénéficie d'une convention de mise à disposition entre la SNCF et le ministère sur un poste d'assistante à l'inspection du travail et qui souhaiterait bénéficier du même poste mais en Corse. Nous suivons son dossier au niveau de la CGT et avons appuyé sa demande qui est en cours. Il faut que la SNCF élabore une nouvelle convention de mise à disposition. Nous sommes optimistes.

Le deuxième dossier concerne la candidature de Fabien Haud, (la mienne) sur un poste de chargé de mission dans le Vaucluse suite à la suppression annoncée de mon poste de chef de service. C'est un poste de même niveau que celui occupé précédemment. Etant sorti de la réunion comme le prévoit le règlement durant la délibération, étant le seul représentant de la CGT, je ne sais pas formellement ce qui a été dit, sauf que la consultation a eu lieu. Toutefois, je fais confiance à mes collègues, aucune autre candidature de contractuel n'étant parvenue, pour avoir obtenu un avis favorable. Le résultat définitif sera connu après la CAP de l'inspection du travail qui a lieu le 26/06 et si il y a des candidatures de titulaires, elles seront prioritaires, comme d'habitude. A suivre...

4) Questions diverses :

Présentation du bilan statistique au 31/12/2017 sur les agents contractuels des ministères sociaux.

Un document est remis en séance, que nous joignons à cet envoi. Nous en avons pris connaissance en séance, commenté par la présidente. Nous en ferons une analyse plus fine pour la prochaine CCP.

Point d'information sur le dispositif SAUVADET 2

Nous avons rappelé au président que suite à l'action syndicale, le nombre de places pour le l'examen professionnel des attachés était passé de 90 à 160 postes. Nous vous transmettons également le fichier avec ce compte rendu. On constate une nouvelle fois, que seuls les agents ayant peu d'ancienneté, compte tenu des critères retenus, bénéficient(et c'est tant mieux) de ce dispositif et qu'un très grand nombre de contractuels n'en bénéficie pas.

Etat des lieux de la situation des agents de la délégation ministérielle aux missions locales (DMML)

Monsieur Arnaud SEGUIN, chef de bureau à la mission des personnels en charge notamment des conseillers mobilité carrières est venu nous présenter un point d'étape concernant les agents contractuels touchés par la suppression de la DMML (délégation ministérielle aux missions locales).

Sans rentrer dans les détails, toutes les personnes concernées bénéficient d'un accompagnement renforcé qui devrait aboutir à une solution satisfaisante pour chacune et chacun. C'est en tout cas, ce que nous avons demandé de façon unanime. Nous allons suivre l'ensemble des dossiers jusqu'à leur terme. Un nouveau point sera fait à la CCP du 7/11 prochain.

Monsieur SEGUIN a également fait un point sur les entretiens professionnels des contractuels, mais uniquement pour l'administration centrale, ce que nous avons regretté. C'est une question de temps, car les services concernés doivent reprendre les données individuelles(pour les SD) et les traiter «à la main», le système RENOIR n'étant pas opérationnel sur ce point à ce jour.

Selon les directions, le taux de réalisation moyen est d'environ 80%, le taux le plus bas de 50%. Vous aurez le détail dès la parution du compte rendu de l'administration.

Point sur la préparation aux concours A et B

La présidente précise que malgré l'ampleur et la complexité du chantier, tout sera mis en œuvre pour que les préparations se fassent dans les meilleures conditions. A suivre...

Elections professionnelles et fusion des CCP.

La fusion des CCP a été actée, l'arrêté également (Cf. document joint). La CCP comprendra 10 représentants (niveaux 2,3 et 4) et 2 représentants (niveaux 1 et 1 bis) et autant de suppléants parmi les représentants des agents. (On compte sur vous pour voter nombreuses et nombreux pour la CGT, vous allez être prochainement destinataires de nos bilans de mandat et de nos documents de campagne. Votez, votez, votez !!!)

La nouvelle CCP comptera 3318 agents contractuels.

Prochaine CCP : 07/11/18

Vos élus CGT :

Elus titulaires : Fabien HAUD et Matthieu LASSUS

Elus suppléants : Aurélien MANSART et Thomas COUTROT